

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
DU 22 novembre 2022**

**PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION** 16 novembre 2022 L'an deux mil vingt-deux,  
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE**  
**DE LA DÉLIBÉRATION :** 28 novembre 2022 Étaient présents :  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** Absente excusée :  
**EN EXERCICE** 15 Hélène CONGARD.

**PRESENTS** 14 Procuration :  
**VOTANTS** 15 Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 17 octobre 2022
- 2 - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- 3 - Décision modificative n°4 \_ Budget général 2022
- 4 - Tarif repas des aînés pour les conjoints de moins de 70 ans
- 5 - Numérotation des habitations
- 6 - Convention de recouvrement des produits locaux
- 7 - Convention de location de la salle du Club de foot
- 8 - Ouverture de crédits d'investissement 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement 2022
- 9 - Convention avec le cinéma les confluences pour l'opération ciné vacances
- 10 - Affaires diverses
  - Informations sur un distributeur de produits de la Jaluère
  - Date remise panier gourmand
  - Plan d'action comme suite à la présentation du Lieutenant KICHENAMA le 16 octobre dernier.
  - Informations sur l'organisation du marché de Noël
  - Informations sur le jumelage de la CDC avec une ville Ukrainienne
  - Informations sur la MAM
  - Journée du bénévolat : entretien du cimetière
  - Impression des documents des réunions du Conseil municipal

**1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2022 -**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 octobre 2022 est arrêté le 22 novembre 2022.

**2 - ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 -**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 7 octobre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Solesmes au 1er janvier 2023 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil que le plan de comptes (la nomenclature) M14 des Collectivités devra être remplacée par le plan de comptes abrégé (la nomenclature) M57 en 2024. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités qui le désirent d'anticiper ce passage en 2023. Ce passage anticipé permettra d'avoir une procédure de soutien plus active de la DGFIP.

## Conseil Municipal de Solesmes du 22 novembre 2022

### Cette nouvelle instruction présente les principales avancées suivantes :

- Référentiel commun généralisé empruntant le meilleur de chaque instruction et se rapprochant du Plan Comptable Général (PCG). ⇒ Facilite les comparaisons et les échanges inter collectivités.
- Extension à toutes les collectivités de certaines règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les régions. ⇒ Souplesse d'utilisation des crédits notamment.
- Compte Financier Unique (CFU) en remplacement des actuels compte administratif et compte de gestion. Moins volumineux et plus lisible que la somme de ces derniers (élimination des doublons et simplification des annexes). ⇒ Accroissement de la transparence et de la pertinence pour les élus, les citoyens ou les banques.
- Possibilité de faire certifier les comptes de la collectivité. ⇒ Permet une meilleure négociation des emprunts.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
- que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 est linéaire et pratiqué par dérogation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier N+1
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire le 22 novembre 2022 à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL 2022 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la décision modificative n° 4 suivante concernant le budget général 2022 :

#### SECTION DE INVESTISSEMENT :

	Inscription au BP 2022 :	Proposition de DM4	Total inscription 2022
<b>DÉPENSE :</b>			
Article 2051 : concessions et droits similaires	4 000.00 €	+ 2 000.00 €	6 000.00 €
Article 2313 : constructions	755 000.00 €	- 2 000.00 €	753 000.00 €

**SECTION INVESTISSEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €**

### 4 - TARIF REPAS DES AINES POUR LES CONJOINTS DE MOINS DE 70 ANS

Un repas est offert aux retraités ayant 70 ans et plus résidant sur la commune de Solesmes.

Les personnes de moins de 70 ans, peuvent accompagner leur conjoint moyennant une participation, un avis des sommes à payer à régler au Trésor Public sera envoyé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide de porter cette participation à 35 € par personne.

### 5 - NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder au changement s des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
51	E	ROUTE DE BEAUCE	B N°795 au lieu de la B N°111
9		AVENUE JEAN MONNET	AH N°110
11		AVENUE JEAN MONNET	AH N°63
17		AVENUE JEAN MONNET	AH N°61
11		IMPASSE DE LA FOUQUERIE	AH N°81
7		ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE	A N°175
9		ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE	A N°175

### 6 - CONVENTION DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LA TRÉSORERIE DE SABLÉ SUR SARTHE

Monsieur Le Maire présente la convention de recouvrement des produits locaux qui doit être prise entre la commune et la trésorerie de Sablé sur Sarthe.

Cette convention a pour but :

- d'améliorer et sécuriser le recouvrement de produits locaux
- faciliter la vie de l'usager
- supprimer pour nos services respectifs les tâches matérielles sans valeur ajoutée et chronophages
- réduire le cout du traitement des opérations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'ACCEPTER les termes de la convention
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### 7 - CONVENTION DE LOCATION DU LOCAL DU CLUB DE FOOT A LA JSS HORS ENTRAÎNEMENT

Monsieur Le Maire expose au Conseil que le local du Club de foot est loué à la Jeunesse Sportive Solesmienne (JSS) hors entraînement. Il propose de fixer un montant de 100 € pour chaque location du local à la JSS hors entraînement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'ACCEPTER les termes de la convention de location
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### 8 - OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2023 A HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES EN 2022

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2023 pour un montant de 233 000 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2022, et de s'engager à inscrire ces 233 000 € au Budget Primitif 2023.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

#### ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 22 NOVEMBRE 2022 OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2023 à HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS 2022

* Montant total des crédits d'investissements inscrits en 2022 : (hors remboursement emprunts et déficit investissement)	932 700.00 €
* 25 % de ces crédits représentent une enveloppe de :	233 175.00 €
* Montant des crédits ouverts :	233 000.00 €

#### Détail des dépenses à prendre en compte en 2023 avant le vote du BP 2023 dans l'enveloppe de 25 % des crédits ouverts en 2022 :

<b>Chapitre 21 : Immobilisations en cours</b>	<b>233 000 €</b>
2031 : Frais d'études	4 000 €
2033 : Frais d'insertion	2 000 €
21312 : Bâtiments scolaires	5 000 €
21318 : Autres bâtiments publics	23 000 €
2135 : Installations générales, agencements	10 000 €
21578 : Autre matériel et outillage de voirie	2 000 €
2158 : Autres installations, matériel	15 000 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	9 000 €
2312 : Agencements et aménagements de terrain	23 000 €
2313 : Constructions	140 000 €
Soit la somme de :	233 000 €

### 9 - CONVENTION AVEC LE CINEMA LES CONFLUENCES DANS LE CADRE DE L'OPERATION CINE VACANCES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Président du Cinéma CONFLUENCES, a sollicité la commune de Solesmes, dans le cadre d'une opération « ciné vacances », afin d'offrir des tickets de cinéma à des jeunes de moins de 18 ans.

Le Cinéma Confluences propose un tarif de 4 € le ticket et la commune s'engage à en payer au moins 50 %, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

## *Conseil Municipal de Solesmes du 22 novembre 2022*

ukrainienne, aussi ils livreront les marchandises à la frontière polonaise, dans des entrepôts sécurisés reliés avec la ville de Drohobych. La délégation du Pays Sabolien atterrira le mardi 29 novembre 2022 à l'aéroport de Cracovie pour rejoindre les chauffeurs des camions et les chauffeurs de deux minibus qui partent de Sablé-sur-Sarthe lundi 28 novembre 2022 afin que lorsque la délégation sera en UKRAINE elle puisse repartir rapidement en cas de difficulté. Le mercredi 30 novembre 2022 les camions iront livrer les marchandises dans les entrepôts. Une autorité politique d'UKRAINE vient chercher et accompagne la délégation jusqu'à Drohobych. La délégation se rendra dans un camp de réfugiés où les dons vont être distribués, dans une exploitation agricole, rencontrera des associations et repartira le soir du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour la POLOGNE et prendra l'avion le vendredi 2 décembre 2022. La Communauté territoriale de Drohobych qui comprend environ 130 000 habitants sera jumelée avec la CDC pour une correspondance en termes de population. Ils seront accompagnés d'une traductrice qui travaille chez SALESKY. Madame Cécile DAILLIERES remercie les conseillers municipaux qui ont participé, au Centre LECLERC de Sablé-sur-Sarthe, à la collecte très fructueuse livrée en UKRAINE le 30 novembre 2022.

### 10 - 5 - INFORMATIONS SUR LA MAM -

Monsieur Pascal LELIEVRE donne la parole à Madame Yvette GIBON, qui donne au Conseil quelques informations concernant la MAM : 15 enfants inscrits actuellement pour 5 assistantes maternelles pour un temps de travail à 80%, en janvier 2023 pour cause de congé maternité elles seront quatre pour un temps de travail à 100%. Leur budget se termine à l'équilibre pour cette année moyennant un petit apport personnel. Les dépenses d'électricité sont maîtrisées en partie grâce à des travaux réalisés par la mairie (portes extérieures réhabilitées, remplacement du chauffe-eau par un plus petit de 50 litres), d'autres améliorations sont prévues, comme la programmation des heures de fonctionnement de la VMC, le nettoyage de la verrière. Elles ont également suivi les conseils de Monsieur HENNEBERT, conseiller énergétique, qui préconisait de changer leur contrat d'électricité afin de réduire les coûts de leurs factures. Les assistantes maternelles reconnaissent les efforts déployés par la mairie et que la MAM est idéalement située, près de terrains de jeux et de l'école.

### 10 - 6 - JOURNEE DU BENEVOLAT : ENTRETIEN DU CIMETIERE -

Madame Myriam LAMBERT reprend l'idée de Monsieur Jean-Pierre LECOQ d'organiser une demi-journée du bénévolat le 14 janvier 2022 afin d'enlever les grosses touffes d'herbe dans le cimetière. Elle propose aux conseillers de profiter de cette matinée sur place pour définir un plan d'action afin d'embellir le cimetière.

### 10 - 7 - IMPRESSION DES DOCUMENTS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Monsieur Pascal LELIEVRE demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour ne plus imprimer les documents utilisés lors des réunions du Conseil municipal, les documents seront envoyés au préalable sous une forme dématérialisée. A l'unanimité les conseillers sont d'accord pour que les projets de délibération et documents annexes soient projetés sur écran et seul l'ordre du jour sera imprimé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance  
Cécile DAILLIERES



## *Conseil Municipal de Solesmes du 22 novembre 2022*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se s'engager par une convention avec le cinéma Les Confluences, qui stipulera le montant pris en charge par la commune et le nombre de places financées par la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président du Cinéma CONFLUENCES.

### 10 - AFFAIRES DIVERSES -

#### 10 - 1 - INFORMATIONS SUR UN DISTRIBUTEUR DE PRODUITS DE LA JALUERE -

Monsieur Pascal LELIEVRE expose au Conseil que les propriétaires de La Jaluère souhaiteraient installer un distributeur de leurs produits à côté du distributeur de pains situé au stade. Ils pourraient accueillir également d'autres produits que les leurs mais uniquement de producteurs. Il ajoute que le distributeur de pains fonctionne très bien. Madame Sandra LEROY suggère que cela pourrait faire concurrence au marché hebdomadaire du mercredi matin. Les personnes que ce distributeur pourrait dépanner ne fréquentent pas le marché selon Madame Myriam LAMBERT. Des conseillers municipaux dont Messieurs Thierry QUANTIN et Frédéric TOP font part de leurs inquiétudes concernant : l'installation future d'autres distributeurs et comment refuser ce qui a été accordé à d'autres, l'aspect inesthétique des distributeurs et surtout la perte de contacts humains avec des machines installées en périphérie de la commune. Monsieur Frédéric TOP et Madame Sandra LEROY ajoutent que cela pourrait empêcher la reprise du commerce « Le Bœuf fermier » de Monsieur NICOLAS qui est en vente. Monsieur Patrick CHOTARD estime quant à lui que cette demande coche toutes les cases : il s'agit d'un service à la population, de produits en circuit court, et de producteurs qui sont présents sur le marché de Solesmes. Monsieur Pascal LELIEVRE prend en considération les interrogations de membres du Conseil et prendra prochainement contact avec les propriétaires de La Jaluère pour leur en faire part.

#### 10 - 2 - DATE REMISE PANIER GOURMAND -

Madame Myriam LAMBERT donne au Conseil deux dates possibles pour la confection et la distribution du panier gourmand aux aînés : le 7 et le 14 décembre 2022.

#### 10 - 3 - PLAN D'ACTION COMME SUITE A LA PRESENTATION DU LIEUTENANT KICHENAMA LE 17 OCTOBRE DERNIER -

Monsieur Pascal LELIEVRE expose au Conseil que suite à la présentation du Lieutenant KICHENAMA des mesures possibles concernant la prévention des vols sur la commune, un plan d'action va être mis en place :

- Une réunion privée avec le Conseil municipal
- Une réunion publique afin de solliciter des référents volontaires qui sont des citoyens relais entre la population et la gendarmerie.
- Un projet d'achat de caméras de surveillance.

#### 10 - 4 - INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL -

Monsieur Pascal LELIEVRE donne la parole à Monsieur Daniel LANCELEUR, qui donne la liste de tous les exposants qui vont participer au marché de Noël du 3 décembre 2022. Il précise qu'il va y avoir des animaux. Il ajoute qu'il est plus difficile d'avoir des exposants car ils doivent avoir un numéro de SIRET, et ils sont sollicités pour d'autres marchés au moins six mois à l'avance.

#### 10 - 1 - INFORMATIONS SUR LE JUMELAGE DE LA CDC AVEC UNE VILLE UKRAINIENNE -

Monsieur Pascal LELIEVRE explique que sous l'impulsion de Monsieur Jérôme HERVE (ancien PDG de SALESKY), une délégation de la Communauté de communes du Pays Sabolien (CDC) va se rendre en UKRAINE afin de signer un jumelage entre la CDC et la ville de Drohobych (UKRAINE), il donne la parole à Madame Cécile DAILLIERES qui résume brièvement le déroulement du voyage : 4 camions partent dimanche 27 novembre 2022 (1 de SALESKY et 3 du groupement TRED UNION) transportant des packs d'eau, des lits médicalisés, des vêtements pour les pompiers et les militaires et des médicaments, des aliments. Il est trop compliqué de leur faire passer la frontière